

## DROIT INTERNATIONAL ET DÉVELOPPEMENT

### RÉSUMÉ

Les rapports du droit international et du développement se sont transformés avec l'avènement de la mondialisation.

Celle-ci s'accompagne d'une planétarisation des problèmes du développement, lequel s'entend désormais d'un processus transversal intéressant une multiplicité d'acteurs, porteurs de paradigmes quelquefois concurrents et dont le poids et les capacités d'influence ne sont pas les mêmes. Mais dans un monde ouvert, les paradigmes ne peuvent que s'enchevêtrer et s'interpénétrer. La cohérence globale de l'action des divers acteurs n'est toutefois que très faiblement assurée par le droit. Les instruments privilégiés par ce dernier relèvent plus de la *soft law* que du droit dur malgré les progrès récents du droit international des droits de l'homme.

### ABSTRACT

The relationships between international law and development have changed since globalization.

This one is accompanied by planetary development issues which have become today a transversal phenomenon concerning many actors, with paradigms sometimes competing, and whose power and influential capacities are not the same. However, in an open world, the paradigms can only overlap and get strung together. The global coherence of the action of the various actors is still very weakly insured by the law. The privileged instruments by this latter are more of soft law than of rough law ruled by the recent progress of the human rights international laws.